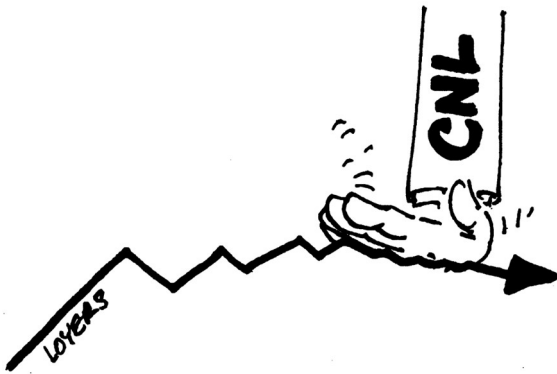


# LA CNL VOTE CONTRE LES AUGMENTATIONS DE LOYERS AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2024



Pour la deuxième année consécutive, Plaine Commune Habitat augmente les loyers de 3,50% au 1<sup>er</sup> janvier 2024. L'OPH renvoie à nouveau la responsabilité au protocole signé avec la CGLLS, une caisse de « solidarité » des bailleurs sociaux, qui conditionne son soutien financier en contrepartie d'une augmentation obligatoire des loyers.

**La « solidarité » est toujours réclamée à ceux qui n'ont pas ou peu de moyen ! Pour la CNL, il est injuste que les locataires les plus pauvres soient mis aussi durement à contribution dans un contexte de forte hausse des dépenses liées au logement (loyer et charges) !**

Nous le constatons chaque jour dans nos cités, les hausses de charges d'énergie atteignent des sommets avec pour conséquence de rompre les équilibres financiers, déjà fragiles, des ménages les plus modestes. Les salaires, les pensions de retraite et les minimas sociaux n'augmentent pas et les familles sont contraintes de faire des choix dans leurs dépenses, conduisant certaines dans la spirale de l'endettement.

**L'APL ne remplit plus son rôle surtout en l'absence de revalorisation de son forfait charge depuis plusieurs années. Ce sont les locataires les plus pauvres qui paient les frais de ce désengagement financier de l'Etat et Plaine Commune Habitat n'en tient pas compte.**

**Rappelons aussi que cette augmentation n'est pas obligatoire !** D'ailleurs, plusieurs organismes HLM ont pris l'année dernière des décisions importantes de réduction de la hausse : à 2,9 % à Paris Habitat, 2 % à Bondy, Bagnoleu ou Montreuil ou même 1,5 % à Bobigny. Cette année, l'OPH de Drancy propose d'augmenter les loyers à 2,5 % et Est Ensemble Habitat à 2,9 %.

Mais cette décision d'augmentation doit aussi être **un moment de cohérence** puisque si l'Etat n'a pas souhaité geler des loyers au travers de sa reconduction de la hausse de 3,5 %, il a tout de même prêté **une oreille attentive aux associations de locataires en proposant par la voix du Ministre du Logement, Patrice VERGRIETE, au congrès HLM, de geler des loyers pour les logements classés en étiquette F ou G**, comme c'est déjà le cas dans le parc privé. Nous avons donc interpellé le préfet pour que son représentant au conseil d'administration respecte cette volonté ministérielle.

**Nelly ANGEL**  
**Elue des locataires CNL**  
**Plaine Commune Habitat**